



ADMINISTRATION GENERALE

Nos réf. : JM/CA N°38-2008

## COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008

La séance est ouverte à 10 H sous la présidence de M. Patrice DUPRAY, Maire, qui après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, les déclare installés dans leurs fonctions.

Mme Bénédicte MAEGHT-DUGNOL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Puis, Monsieur François FOUTEL, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 25 Conseillers présents et par conséquent, constate que la condition de quorum est remplie.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Madame Bénédicte MAEGHT-DUGNOL et Monsieur François FOUTEL.

M. FOUTEL demande qui souhaite parmi les Conseillers poser sa candidature pour l'élection de Maire. M. Patrice DUPRAY est le seul candidat.

Par conséquent, il est procédé au premier tour de scrutin. M. Patrice DUPRAY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

M. Patrice DUPRAY prend alors la présidence de la séance du Conseil Municipal.

#### Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Fixe le nombre d'Adjoint à huit.
- Procède à l'élection des adjoints, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le Conseil décide de laisser 1 minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. A l'issue de ce délai, le Maire constate une seule liste de candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, cette liste dite « de la majorité » obtient la majorité absolue. Les candidats sont proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils prennent rang selon la liste ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Michel LAMAZOUADE
  - 2<sup>ème</sup> Adjoint : François FOUTEL
  - 3<sup>ème</sup> Adjoint : Annick LELIEVRE
  - 4<sup>ème</sup> Adjoint : Smaïl BOUFHAL
  - 5<sup>ème</sup> Adjoint : Bénédicte MAEGHT-DUGNOL
  - 6<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Pierre DUGARD
  - 7<sup>ème</sup> Adjoint : Corinne BARRIS-BOQUET
  - 8<sup>ème</sup> Adjoint : Saada CHOUAKRIA
- Elit M. Patrice DUPRAY, premier représentant de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération Rouennaise et le second, M. François FOUTEL.
- Elit les représentants du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :
- Patrice DUPRAY
  - Corinne BARRIS-BOCQUET
  - Zorha BENOUMHANI
  - Marie-Josée BOUREL
  - Isabelle BOURGET
  - Gaye DIARRA
  - Michel FONTAINE
  - Annick LELIEVRE
  - Pascale LE MOAL
- Elit les quatre représentants titulaires et les quatre représentants suppléants de la Ville au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental.
- Elit les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants au sein du Syndicat Intercommunal de Restauration Couronnaise.

Fin de séance, à 11 H 05

Grand-Couronne, le 17 Mars 2008.

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY**  
**Vice-Président du Conseil Régional**  
**Maire de Grand-Couronne**

